

**ENSEMBLE**

Ville de Marseille



# PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

7 novembre 2025

**VIGILANCE SUR NOS ACQUIS SOCIAUX !!**



**Dans le cadre du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026, le Gouvernement a envisagé d'instaurer une taxe de 8 % sur les aides et prestations sociales financées par les employeurs (*titres-restaurant, chèques-vacances, chèques-cadeaux, œuvres sociales, etc.*).**

→ **Une telle mesure menacerait directement le pouvoir d'achat des agents et certains dispositifs du Comité d'Action Sociale (CAS) dont nous bénéficions toutes et tous.**

**La Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale a rejeté cette mesure le 27 octobre dernier.**

**Mais rien n'est encore gagné : le texte doit encore être adopté définitivement.**

**Face au risque de revirement, nous avons saisi les députés de Marseille pour leur demander :**

- **de rester vigilants lors de l'examen du texte,**
- **de défendre les droits et les avantages sociaux des agents publics.**

**Vous trouverez au verso de ce tract le courrier que nous leur avons adressé, exposant nos inquiétudes et nos arguments.**

**RESTONS UNIS POUR DÉFENDRE NOS DROITS  
ET LA VALEUR DU TRAVAIL !**

## notre courrier aux Députés de Marseille...



Marseille, le 4 novembre 2025

**Mesdames et Messieurs les Députés des circonscriptions de Marseille**

*Destinataires par ordre alphabétique :*

- ② Monsieur BOMPARD Manuel
- ② Monsieur DAVI Hendrik
- ② Monsieur DELOGU Sébastien
- ② Monsieur FAYSSAT Olivier
- ② Madame GRISETI Monique
- ② Monsieur LHARDIT Laurent
- ② Madame LELOUIS Gisèle

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nos organisations syndicales SNT-CFE-CGC/CFTC de la Ville de Marseille souhaitent vous adresser ce message d'alerte concernant la préparation du **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026**, qui concerne directement tous les agents municipaux.

Les premières orientations laissent entrevoir des **perspectives préoccupantes**, notamment en ce qui concerne :

- ② - les **aides aux agents**,
- ② - les **activités sociales et culturelles (ASC)**.

Cet écosystème économique et social représente quelques 500 000 financeurs (entreprises de toutes tailles, CSE, collectivités), bénéficient à 20 millions de salariés et agents en France pour un montant total annuel de 17,4 milliards d'euros en 2024.

Les dispositifs qui formalisent et animent cet écosystème – titres-restaurant, chèques-vacances, CESU préfinancés, ainsi que des titres-cadeaux et œuvres sociales attribués par le comité d'action social (CAS) – ont été mis en œuvre, parfois depuis plus d'un demi-siècle, pour compenser certaines contraintes liées au travail. C'est à ce titre qu'ils sont exemptés d'assiette sociale.

Par ailleurs, ces dispositifs sont très populaires car ils participent au soutien du **pouvoir d'achat et à la qualité de vie quotidienne des agents** municipaux.

A titre d'exemples, le chèque-vacances participe au financement de son budget vacances auprès des professionnels du tourisme particulièrement et participe à soutenir le départ en vacances de dizaines de milliers de familles ; le chèque-cadeau permet d'accéder aux activités sociales, sportives et culturelles, et le titre-restaurant de pouvoir bénéficier d'une alimentation saine et accessible durant la journée de travail à tous les salariés qui ne disposent pas d'une restauration d'entreprise collective..

Le projet de prélèvement social de 8% des montants distribués, pour la part à la charge des employeurs, tel qu'il est envisagé va générer des conséquences au sujet desquelles, il est important de vous alerter.

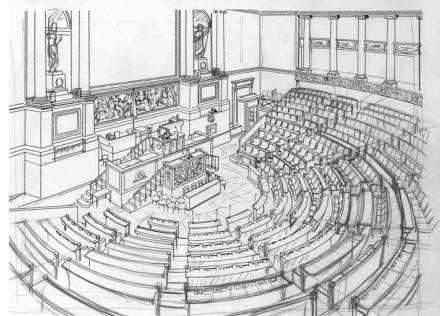
Une telle mesure représenterait en effet un nouveau prélèvement obligatoire pesant davantage sur le coût du travail , tout en portant atteinte au pouvoir d'achat des agents.

Elle provoquerait inévitablement des phénomènes de compensation tels que des gels de régime indemnitaire, ou une moindre adhésion aux dispositifs d'aides aux agents. La conséquence serait une baisse du pouvoir d'achat des agents et de la qualité de vie au travail.

Une telle mesure serait forcément vécue comme impopulaire et injuste car elle dégraderait le pouvoir d'achat et taxerait davantage la valeur travail.

Bien que la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale ait rejeté l'article correspondant le 27 octobre dernier, nous comptons sur votre mobilisation jusqu'à l'adoption définitive du texte, pour entendre cette alerte, et agir afin de défendre au mieux les intérêts de millions de français qui sont en jeux.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'accepter, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de nos salutations distinguées .



Ludovic BEDROSSIAN

Michel RICCIO

Président Section CFTC Ville de Marseille

Président section SNT CFE CGC Ville de Marseille

Philippe ANGELELLI

William LIONCAN

Secrétaire Général Section CFTC Ville de Marseille

Secrétaire Général section SNT CFE CGC Ville de Marseille

## VOTRE POUVOIR D'ACHAT, C'EST AUSSI NOTRE COMBAT !